

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux la Communauté de Communes du Genevois à ARCHAMPS, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 32
 procurations : 8
 votants : 40

Date de convocation :
 12 décembre 2023

PRESENTS : A. RIESEN, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, P.-J. CRASTES, A. CUZIN, E. ROSAY, M. SALLIN, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, D. ROULLET, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. de SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J. CHEVALIER, J.-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, E. BATTISTELLA, J.-P. SERVANT, B. FOL, A. AYEB, L. JACQUET, F. de VIRY, M. SECRET, J. LAVOREL, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, M. GRATS par M. SALLIN, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, A. MAGNIN par F. BENOIT, H. ANSELME par A. AYEB, C. DURAND par C. VINCENT, L. CHEVALIER par F. de VIRY

SUPPLEE : L. DUPAIN par D. ROULLET

EXCUSEES : S. KARADEMIR, M.-N. BOURQUIN

ABSENTS : S. BEN OTHMANE, J.-L. PECORINI, V. LECAQUE, C. CACOUAULT, P. CHASSOT, S. DUBEAU, C. MERLOT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20231127_cc_fin_146

7.1. DECISIONS BUDGETAIRES

**BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT
 PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur de Smedt, 4ème Vice-Président,

Le budget 2024 sera voté au cours du 1^{er} trimestre 2024. Aussi, afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget 2024, la collectivité peut ouvrir des enveloppes budgétaires en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Elle précise ainsi le montant et l'affectation des crédits comme suit :

Chapitres	Crédits budgétaires 2023	Montant 25%	Montant proposé
20-Immobilisations incorporelles	1 187 746,67	296 936,67	296 936,66
204-Subventions d'équipement versées	2 850 698,93	712 674,73	712 674,73
21-Immobilisations incorporelles	5 079 815,76	1 269 953,94	1 269 953,94
23-immobilisations en cours	3 741 784,71	935 446,18	935 446,17
458103-Opération pour compte de tiers	237 500,00	59 375,00	59 375,00
458105-Opération pour compte de tiers	15 000,00	3 750,00	3 750,00

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-1,
Vu l'avis de la commission Finances réunie le 11 décembre 2023 ;

DELIBERE

Article 1 : **approuve** les ouvertures de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2024.

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération
Télétransmise le :
Publiée électroniquement le :

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.